

Maintien de tous les CIO avec tous leurs personnels ! Non à la fusion-fermeture des CIO des Ulis et de Chilly-Mazarin

Arguant des baisses de dotations, réelles, de l'État, les collectivités territoriales, historiquement chargées du financement de près d'un CIO sur deux, ont décidé de se débarrasser de cette mission. Actant ce désengagement, le Ministère a établi une « carte cible » des CIO qui aboutit à un plan de **fermetures massives**.

Lors du Comité départemental de l'Education National réuni le 27 juin, FO a condamné les projets de regroupements des CIO des Ulis et de Massy, de Chilly-Mazarin et de Savigny-sur-Orge, qui mèneront à leur fusion. Ces fusions, ce sont en fait des fermetures programmées dans le cadre de la « carte cible académique ». Le CDEN a adopté le vœu suivant :

« Le CDEN de l'Essonne s'oppose à la fusion des CIO des Ulis et Massy, ainsi qu'à celle de Savigny sur Orge et Chilly-Mazarin. Il exige le maintien de tous les CIO et de tous les postes implantés, le maintien de tous les personnels. »¹

Quel avenir pour les personnels ?

L'Inspecteur d'Académie assure qu'il n'y aura pas de suppression de poste... en 2017. Et après ? Aujourd'hui, le Rectorat est dans l'incapacité de dire comment tous les CO-Psys et Directeurs de CIO et administratifs – qui occupent actuellement les 10 CIO du département – pourraient travailler dans de bonnes conditions sur un réseau de 6 CIO. Quant au regroupement prévu dès la rentrée prochaine, l'Inspection académique a dû saisir le CHSCT à la dernière minute, à la demande de FO qui faisait remarquer que cette procédure réglementaire n'avait pas été envisagée par l'administration...

Retour en arrière : un CIO, pour quoi faire ?

Ces structures hors les murs des lycées et des collèges s'adressent en priorité à ceux qui ne fréquentent plus ou qui ne fréquentent pas les bâtiments scolaires, notamment les « décrocheurs » sur le sort desquels les pouvoirs publics feignent de se pencher avec tant de sollicitude et les allophones nouvellement arrivés. Leur fermeture constituerait une véritable **catastrophe scolaire et sociale** pour les jeunes les plus fragiles de notre département.

Pourquoi maintenant cette attaque contre les COP ?

Comment ne pas relier cette destruction de l'outil de travail des CO-Psys à trois modifications majeures intervenues dans nos statuts depuis deux ans : d'abord le décret Hamon sur les Obligations Réglementaires de Services, qui a inscrit l'orientation à l'intérieur des « missions liées » des professeurs ; ensuite la fusion du corps des CO-Psys (2nd degré) avec celui des psychologues du 1^{er} degré ; enfin la nouvelle évaluation des enseignants, entre autres, sur leur capacité à "accompagner les élèves dans leur parcours de formation". Les pièces du puzzle s'emboîtent : ce qui fait la spécificité de ce corps, les moyens de l'exercer, tout cela serait amené à disparaître en même temps !

¹ Votes : POUR : FO / PEEP / FCPE / Conseillers départementaux
Refus de prendre part au vote : CGT / FSU / SGEN / UNSA.

